



Mairie de Pévy

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 7 DECEMBRE 2022

ADHESION A LA CONVENTION SANTE PREVENTION AU CENTRE DE GESTION DE LA MARNE

Le Maire propose l'adhésion à la convention santé prévention du Centre de gestion de la Marne à compter du 1er janvier 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal
DECIDE d'adhérer à compter du 1er janvier 2023 à la convention santé prévention du Centre de gestion
AUTORISE le Maire à signer la convention correspondante,
Les crédits nécessaires sont inscrits au budget, chapitre 64 (012) article 6475
ADOpte : à l'unanimité des membres présents.

TARIFS DE COUPE DE BOIS

Monsieur le Maire propose à son Conseil Municipal de fixer le montant des coupes de bois sur pieds aux habitants de Pévy.

Le stère de 1 m sur 1 m à 10 euros.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité des présents, le stère de bois à 10 €.

Portant création d'emploi d'agent recenseur - recensement population 2023

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2023 ;

Après en avoir délibéré,

Le conseil décide :

La création d'emploi de non titulaire en application de l'article 3/1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité à raison :

De 1 emploi d'agent recenseur, non titulaire(s), à temps non complet, pour la période allant de 19/01/2023 AU 18/02/2023

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, accepte à l'unanimité la création du poste d'un agent recenseur.

COMPETENCE CIMETIERES DU GRAND REIMS

Monsieur le Maire informe son conseil municipal que la loi 3DS a modifié les compétences obligatoires des communautés urbaines en ce qui concerne les cimetières.

Cette loi prévoit que le conseil communautaire devra décider, par délibération, si la création, l'extension et la gestion des cimetières doivent relever de la communauté urbaine ou des communes.

Le Conseil Municipal à l'unanimité refuse que la compétence cimetière soit une compétence des communautés urbaines.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION DU GRAND EST - TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA NEF, DU TRANSEPT, ET DES VITRAUX DE L'EGLISE

M le Maire sollicite une demande de subvention auprès de la Région du Grand Est pour les travaux de restauration de la nef, du transept et vitraux de l'église Notre-Dame de Pévy.
Les travaux sont prévus pour l'année 2023

Le Conseil Municipal sollicite une demande de subvention auprès de la Région du Grand Est de 15% soit 345 780 € HT x 15% = 51 867.00 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
approuve à l'unanimité cette demande de subvention auprès de la Région du Grand Est.

Cadeaux de fin d'année aux personnes âgées

La distribution des cadeaux aux personnes âgées se fera le vendredi 23 décembre 2022 dès 14h00.

Vœux 2023

Les vœux auront lieu le mardi 10 janvier 2023 à 18h30 à la salle polyvalente.

souvenir francais

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu du Souvenir Français relatif en mémoire des événements historiques portant sur les guerres passées.

Le conseil désigne Mr Jean-Hugues CRETIN correspondant de communication historique.

vote du député

élections Législatives

Suite à l'annulation du vote aux dernières élections législatives de notre arrondissement, les élections se feront les dimanches 22 et 29 janvier 2023.

Abri bus

Mr le Maire a présenté différentes photos des abris bus des communes voisines, la demande sera évoquée lors de la prochaine réunion.

Questions diverses :

Présentation d'un devis pour la mémoire des fusillés de 1915 à Pévy, une demande de subvention sera sollicitée auprès de l'ONAC et de Service de l'Etat.